



AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

OBJET : **Distribution du rapport de la vingtième-et-unième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (REP14/RVDF)**

Le rapport de la vingt-et-unième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné lors de la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 14 -18 juillet 2014).

PARTIE A : – QUESTIONS À ADOPTER À LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Projet et avant-projet proposé de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure

1. **Avant-projet de Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA : chloramphénicol, vert de malachite, carbadox, furazolidone, nitrofurale, chlorpromazine, stilbènes et olaquinox (REP14/RVDF par. 81 et Annexe IV);**

2. **Avant-projet proposé de Directives sur les critères de performance des méthodes d'analyse multi-résidus (Annexe C au CAC/GL 71-2009) (REP14/RVDF par. 93 et Annexe IV)**

Autres textes pour adoption

3. **Avant-projet de politique d'analyse des risques liés à l'extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires à d'autres espèces (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 104 et Annexe VIII);**

4. **Avant-projet de dispositions sur l'utilisation du « Formulaire de notification de réserves » proposé pour le CCRVDF (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 121 et Annexe IX).**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit et à les envoyer **de préférence par courrier électronique**, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email : codex@fao.org, **au plus tard le 30 mars 2014**).

PARTIE B - APPEL D'OBSERVATIONS

5. **Avant-projet de dispositions sur l'établissement de LMR pour le miel (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 140 et Annexe XI).**

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à les envoyer par écrit, **de préférence par courrier électronique**, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14th Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (E-mail: CCRVDF-USSEC@fsis.usda.gov), et d'en envoyer une copie au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email : codex@fao.org, **au plus tard le 30 décembre 2014**).